
Tomates

En 1985, les importations de tomates fraîches au Canada étaient évaluées à 89 millions de dollars, pratiquement toutes destinées au marché en frais et provenant à 90 pour cent des États-Unis. Même en période de production de pointe, le Canada ne satisfait qu'environ 40 pour cent de sa demande. Comme le pays importe des tomates en frais à longueur d'année de régions comme la Floride, l'Arizona et la Californie, la levée du tarif saisonnier inquiéterait davantage l'Ontario et le Québec à cause de la période végétative un peu plus précoce des États avoisinants comme le Michigan et l'Ohio. Les importations de la région du Nord-Ouest des États-Unis pourraient également nuire aux producteurs de la Colombie-Britannique. Le recours au droit temporaire pendant la période de transition devrait faciliter l'ajustement au niveau des exploitants.

Près de 90 pour cent de la production totale de tomates au Canada est transformée. La majeure partie de cette transformation est faite en Ontario. Avec l'Accord, les producteurs de tomates de transformation pourraient être désavantagés par l'accroissement des importations de matière première et de produits transformés. Même si les prix de la matière première se rapprochent des prix américains, la perte de la protection tarifaire sur le produit transformé fera pression sur le secteur de la

transformation, en particulier sur le segment de la pâte. Même actuellement, le secteur éprouve des difficultés malgré une réduction des prix d'une partie de ses stocks de tomates. Bien que le gros de la pression des importations provienne de pays d'outre-mer et se fasse sentir aux États-Unis et au Canada, les importations de pâte des États-Unis, dont le prix est plus élevé que celles en provenance d'Europe, sont substantielles et augmenteront probablement. Les recettes des producteurs et des transformateurs de tomates pourraient diminuer.

Champignons

La production intérieure de champignons augmente et bénéficiera de l'élimination de droits tarifaires américains élevés. Environ les trois quarts de la production totale proviennent de l'Ontario et du Québec. Les importations en frais proviennent des États-Unis et augmentent également. On croit que le secteur canadien des champignons en frais est ou pourrait devenir concurrentiel avec les États-Unis et qu'il pourrait en réalité donner lieu à des possibilités d'exportation. Le climat n'est pas un facteur important, mais certaines entreprises canadiennes pourraient avoir besoin de temps pour s'adapter à de nouvelles méthodes de production.